

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} avril 2022

Le Conseil Municipal de Champclause régulièrement convoqué le 29 mars 2022 par Monsieur Emmanuel Palhier, Maire de la Commune s'est réuni le vendredi 1^{er} avril 2022 à 20 heures 00 en Mairie - salle du Pôle Communal de Boussoulet.

Membres présents :

Emmanuel PALHIER	Catherine ROUBIN	Mickaël GRAND
Christine ROMEAS	SORTAIS Jean-Luc	Frédéric MAISONNY
Jean-Louis BESQUEUT	VAYSSIERES Serge	CLOT Guillaume
Nicolas MARTINEZ	Anne-Marie ARGAUD	

Absent et excusé : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Luc SORTAIS

Administratif présent – Mme Anaïs DARNE, secrétaire de mairie

Ouverture de l'ordre du jour :

Préparation élections :

Installation du bureau de vote la veille des élections, soit le samedi 9 avril 2022.

Les conseillers se positionnent sur les créneaux horaires pour tenir le bureau de vote qui sera ouvert de 8h à 19h, les dimanches 10 et 24 avril.

Vente de bois :

Le Maire informe son Conseil Municipal qu'un lot (n°10) de bois en parcelles au-dessus du Lac Bleu, pour un volume de 450 m3, pour une vente de 8 338 € environ de recette.

Une délibération sera prise afin d'autoriser la vente de cette coupe de gré à gré bord de route.

Economie d'énergie

● Eclairage public : l'éclairage public va être modernisé, avec le changement des candélabres/lampes/ampoules, de ce fait il faut se prononcer sur différents éléments, dont l'extinction ou non de l'éclairage la nuit, ou l'abaissement d'intensité des LED.

Beaucoup de possibilités sont envisagées, par secteur ou uniformément sur la commune.

Le conseil souhaite avoir un complément d'informations et le temps de réflexion.

La décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

● utilisateurs de la salle : il est demandé à ce que les utilisateurs de la salle du pôle communal (club des Barbelottes, comité des fêtes...) soient vigilants sur la consommation du chauffage, au vu de l'augmentation du tarif du gaz.

● Eglise : l'utilisation de l'église lors des messes en saison hivernale est problématique puisque la consommation d'électricité est très importante pour une température qui n'est au final pas satisfaisante.

Il est proposé que la salle du pôle communal soit mise à disposition pour ces offices dans de meilleures conditions, cela représenterait 6 messes par an environ (et ne concernerait pas les cérémonies pour les décès).

A voir l'hiver prochain.

Enfouissement des réseaux secs :

Les habitants de Ourbes rencontrent un problème, en effet l'électricité saute, en cause l'augmentation de l'utilisation, les câbles seront remplacés par de plus puissants et enfouis. Un montant de 10 000 € en éclairage public et 20 000 € de télécom pour Ourbes et pour Montvert 11 000 € EP et 22 000 € Télécom, sont estimés pour l'enfouissement.

Nous avons déjà obtenu une subvention Leader, pour le chantier des Balayes, de ce fait nous ne disposons plus de cette aide pour le financement de ces projets.

Cependant, notre dossier a été déposé dans le cadre d'un recensement de projets similaires, nous sommes donc dans l'attente d'une éventuelle réponse favorable.

Travaux eau Montival :

La préparation de ce chantier au niveau administratif, en lien avec l'agence de l'eau Loire-bretagne, prend du temps et rencontre quelques soucis, nous sommes en contact avec le département qui a un service dédié et pourra nous épauler.

Admission en non-valeur factures d'eau et d'assainissement :

Suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire demande l'accord à son Conseil Municipal de se prononcer à l'admission en non-valeurs pour les factures eau et assainissement de 2017-2018 et 2020, dont les montants s'élèvent à 56.26€ pour l'assainissement et 171.64 € pour l'eau.

Les redevables sont décédés pour la plupart ou les sommes sont inférieures au seuil de poursuite.

Taxe d'aménagement

Le thème avait déjà été abordé lors de la séance du 19 novembre, aucunes décisions n'est prises, de ce fait le taux appliqué sera de 1 % lors du passage au PLUI.

Les plans semi-définitifs ont été reçus en mairie.

Changement porte église de Champclause

Deux devis ont été établis pour le changement de la porte de l'église de Champclause qui est dans un mauvais état, ils s'élèvent à 5 880 € et à 4 790 €.

A prévoir lors du budget 2022.

Aides financières

- CAP 43 : Nouveau dispositif d'aide départementale pour les communes.

Possibilité de 26 000 €, attention à ne pas dépasser le plafond à 80 % d'aides.

Il est possible également de cumuler sur 3 ans, soit 26 000 € x 3 pour les projets importants.

Le maire propose de déposer un dossier afin d'en bénéficier pour les travaux de voirie.

- Amende de police : possibilité de 50 % du projet, sur un projet parking à 40 000 €, 20 000 € de financement.

Tarif salle et gîte du pôle communal

Décision : Application à compter du 1^{er} avril 2022 (sauf pour les réservations effectuées avant cette date) :

Pôle Communal :

Evènements familiaux : Résidents commune : 180 €

Extérieurs : 300 €

Demie-salle (cuisine + salle du fond) 150 €

(Tarifs du vendredi au dimanche)

Apéritifs : 90 €

(1 journée/soirée, clés rendues le jour même / ménage fait)

Gîte communal : 15 € par personne en lien avec une location de la salle

20 € par personne si nuitée exclusive sans accompagnement location de salle

Option nettoyage salle : 50 €

Caution : 500 €

Si le gîte devrait être mis à disposition d'une famille d'Ukrainiens, le loyer mensuel est fixé à 550 € charges comprises.

Courriers et questions diverses

- Suite à des abus les décharges et dépôts de gravats ne sont plus tolérés sur les emplacements communaux.
- Journée citoyenne : travaux, entretien divers sur le domaine public, est prévue en septembre.